**Horizon 2020**

**Modalités de présentation de la demande de financement au CRSH**

***Remarque : les candidats doivent transmettre un exemplaire dûment rempli et signé du présent document au CRSH avant la date de clôture du concours.***

# Consentement à la divulgation de renseignements personnels

Je comprends que le maintien de la confiance du public à l’égard de l’intégrité des chercheurs est essentiel à l’établissement d’une société axée sur le savoir. En présentant une demande, en associant mon CV à une demande pilotée par un autre chercheur ou un établissement ou en acceptant des fonds du Conseil de recherches en sciences humaines, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ou des Instituts de recherche en santé du Canada, j’affirme que j’ai pris connaissance de toutes les politiques de ces organismes qui se rapportent aux travaux de recherche mentionnés aux présentes, dont le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/), et que j’accepte de les respecter. En cas de manquement grave à une politique, l’organisme peut divulguer publiquement mon nom, la nature du manquement, le nom de l’établissement où je travaillais au moment du manquement et le nom de l’établissement où je travaille actuellement. J’accepte qu’il s’agisse d’une condition nécessaire pour présenter une demande de financement à l’organisme ou pour recevoir des fonds de ce dernier et je consens à une telle divulgation.

# J’accepte  Je refuse 

|  |
| --- |
| Veuillez noter qu’en refusant que vos renseignements personnels soient divulgués, vous ne pourrez pas faire partie de l’équipe qui présente la demande.  |

Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions sur le consentement à la divulgation de renseignements personnels sur le site Web du CRSNG, à <http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/governance-gouvernance/consentFAQ-consentementFAQ_fra.asp>.

# Est-ce que votre projet prévoit la participation d’êtres humains en tant que sujets de recherche? OUI  NON 

Dans l’affirmative, consultez l’[Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des](http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/) [êtres humains](http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/), puis soumettez votre proposition au comité d’éthique de la recherche de votre organisme.

# Liste de participants

Le chercheur principal\* doit transmettre la liste de tous les participants devant contribuer à l’orientation intellectuelle de la recherche dont le financement est demandé au CRSH. Il doit clairement indiquer le rôle de chaque participant (cocandidat, collaborateur), son établissement de rattachement et ses coordonnées. Il ne faut pas inclure les assistants de recherche, les étudiants ni les experts-conseils.

**Remarque : l**es cocandidats et les collaborateurs **ne devraient** **être inclus dans la présente section que s’ils ont consenti** à faire partie de l’équipe et à voir leur nom figurer dans la demande.

# En présentant cette demande, le chercheur principal confirme

* avoir lu et comprendre les exigences d’admissibilité de l’occasion de financement;
* avoir fourni des renseignements complets et exacts dans la demande de financement et dans les documents connexes et s’être présenté et avoir présenté ses travaux de recherche et ses réalisations d’une manière qui est conforme aux normes du domaine dont il est question;
* s’être assuré que tous les membres de l’équipe dont le nom figure dans la demande ont accepté de faire partie de l’équipe;
* être actuellement admissible à demander des fonds au Conseil de recherches en sciences humaines, au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ou à tout autre organisme de recherche ou organisme de financement de la recherche, et à en recevoir, car n’ayant à se reprocher aucun manquement aux exigences et aux politique en matière d’éthique, d’intégrité ou de finances; en outre, si, à n’importe quel moment, il devenait non admissible, il en informerait immédiatement par écrit le bureau de la recherche de son établissement et le CRSH;
* s’engager à informer immédiatement le CRSH et le bureau de la recherche de son établissement de toute modification à la nature des travaux de recherche qui est susceptible d’avoir un impact sur une attestation ou une approbation;
* s’engager à informer immédiatement par écrit le CRSH et le bureau de la recherche de son établissement s’il y a une modification à son statut d’admissibilité et à autoriser ainsi l’établissement qui l’emploie ou auquel il est rattaché à divulguer ses renseignements personnels au CRSH afin que ce dernier puisse vérifier son admissibilité à recevoir des fonds du CRSH;
* accepter, s’il reçoit des fonds, de les utiliser uniquement aux fins auxquelles ils sont destinés et s’engager à respecter toutes les exigences pertinentes du CRSH, telles qu’elles sont énoncées dans les politiques, les procédures et les guides du CRSH;
* avoir lu et compris les politiques du CRSH – dont le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/) – et accepter de les respecter pour la présentation de sa demande et pour l’exécution des travaux de recherche financés par le CRSH;
* savoir qu’en cas de manquement grave à une politique de l’organisme, le CRSH peut, conformément au [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/), divulguer publiquement tout renseignement pertinent qui est d’intérêt public

– entre autres, son nom, la nature du manquement, le nom de l’établissement où il travaillait au moment du manquement, le nom de l’établissement où il travaille actuellement, s’il y a lieu, ainsi que les recours pris à son endroit –, accepter qu’il s’agisse d’une condition nécessaire pour présenter une demande de financement au CRSH ou pour recevoir des fonds de ce dernier et consentir à une telle divulgation;

* avoir respecté et continuer de respecter le [Code de valeurs et d’éthique du secteur public](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=25049), s’il est un fonctionnaire fédéral ou qu’il l’a été au cours des 12 derniers mois;
* comprendre que, si un établissement d’enseignement postsecondaire présente sa demande, le bureau de la recherche de l'établissement sera informé des résultats du concours par le truchement du site Web protégé du CRSH;
* accepter que le CRSH utilise le résumé de sa proposition à des fins de publicité si une subvention lui est attribuée;
* accepter que le CRSH utilise le résumé de sa proposition afin de recruter des experts pour l’évaluation des propositions, le cas échéant.

Lorsque le nom des cocandidats et des collaborateurs figure dans une demande, cela signifie

* + qu’ils acceptent les conditions qui précèdent;
	+ qu’ils acceptent que le chercheur principal établi au Canada administre la subvention pour le compte de l’équipe.

En désignant un administrateur de la recherche ou des finances, l’établissement approuve ce qui suit :

le chercheur principal

* est rattaché à l’établissement;
* dispose du temps et des installations nécessaires pour mener à bien le projet;

l’établissement

* accepte d’administrer toute subvention attribuée conformément aux politiques du CRSH;
* accepte de faire en sorte que des fichiers lisibles par machine ou des bases de données informatisées soient conservés et consultables conformément aux conditions auxquelles l’établissement et le chercheur auront consenti;
* s’engage à accorder les fonds de la subvention au candidat retenu une fois que ce dernier aura obtenu toutes les attestations requises et satisfait à toutes les conditions nécessaires;
* s’engage à aviser le CRSH de toute modification au statut du titulaire de la subvention pendant la période visée par la subvention;
* atteste avoir vérifié que le budget proposé est conforme à ses taux et à ses politiques.

En présentant cette demande au CRSH, vous confirmez également que, pendant la période visée par la subvention, vous vous conformerez aux conditions qui en régissent l’attribution.

# J’accepte  Je refuse 

**Nom du chercheur principal :**

Signature

Date

# Nom de l’administrateur de la recherche ou des finances :

Signature

Date

# Remarque : Les candidats doivent s'assurer de faire parvenir les documents suivants par courriel au CRSH au partnerships@sshrc-crsh.gc.ca, avant la date limite du concours :

1. **Participants**
	* le [CV électronique du CRSH](https://webapps.nserc.ca/SSHRC/faces/logon.jsp?lang=fr_CA)\* du candidat, qui contient ses coordonnées personnelles, la mention de l’établissement auquel il est rattaché et d’autres renseignements pertinents permettant de l’identifier et de déterminer son admissibilité;
	* la liste des cocandidats et des collaborateurs (précisant uniquement leur nom, leur établissement d’attache et leur rôle).
2. **Résumé de la proposition de recherche soumise à Horizon 2020 et des activités canadiennes connexes**
	* un résumé de la proposition (d’au plus une page), rédigé en termes clairs et non techniques, aux fins de l’information du public;
	* une description détaillée (d’au plus trois pages) comprenant :
		+ un titre descriptif (d’au plus 255 caractères);
		+ le **sous-thème** dont relève la proposition;
		+ une brève description de l’ensemble du projet du consortium, faisant état de son importance et des contributions attendues;
		+ une brève description des activités des participants canadiens, dont un énoncé des contributions prévues aux connaissances et des avantages escomptés pour les Canadiens (p. ex. la formation d’étudiants, l’enrichissement des connaissances ayant trait aux réfugiés et à l’immigration qui sont pertinentes du point de vue des politiques, etc.).
3. **Formulaire de présentation du budget du CRSH et justification d’une page du budget présenté**
	* une page présentant le budget\* détaillé, dans lequel les coûts sont exprimés en dollars canadiens;
	* un énoncé d’une page justifiant les coûts proposés; ne fournir que l’information ayant trait aux coûts devant être couverts par le CRSH.
4. **Pages prévues pour les signatures**
	* Le formulaire Modalités de présentation de la demande de financement au CRSH\*, signé par le candidat et l’agent chargé de l’administration des subventions de recherche au sein de l’établissement ou une autre personne autorisée.

**\*Veuillez consulter l'appel de propositions sur le site Web du CRSH pour obtenir les formulaires nécessaires et tous les détails sur le processus de demande :** [**https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/horizon\_2020-fra.aspx**](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/horizon_2020-fra.aspx)

***Remarque :*** *Pour éviter d’alourdir le texte, on a utilisé la forme masculine qui doit, bien entendu, se lire indifféremment au féminin et au masculin.*